



GESTION 21

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ACTIONS 21 Part I, part de capitalisation.

ISIN : FR0010539197

Initiateur : Le fonds est géré par GESTION 21

Site internet : www.gestion21.fr

Contact : Appeler le 01 84 79 90 24 pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GESTION 21 en ce qui concerne ce document d'informations clés. Gestion 21 est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 03/05/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français relevant de la Directive 2009/65/CE (Directive OPCVM)

Durée : Le fonds a été agréé le 27/11/2007 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : L'objectif principal du fonds est de réaliser la meilleure performance possible tant en absolu qu'en relatif par rapport au marché des actions en investissant à long terme dans des entreprises de la zone euro, essentiellement françaises, capables de générer des cash-flows prévisibles sur le moyen et long terme tout en étant valorisées par le marché financier. L'objectif secondaire du fonds est la performance ESG Climat. Parmi les critères ESG, une importance particulière est accordée aux critères environnementaux et en particulier à la lutte contre le réchauffement climatique. Le Fonds promeut ainsi des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Les décisions d'investissement prennent en compte des critères financiers (valorisation, bilan, croissance, objectif de cours etc.) et ESG (Environnement, Social, Gouvernance) matérialisés au travers d'un outil propriétaire de notation. La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres : "stock picking"

■ Gestion value

La gestion se qualifie de "Value" dans la mesure où elle s'attache à investir dans des entreprises sous-valorisées. Le choix des titres est guidé par une analyse financière approfondie dont le processus attache une importance particulière au niveau et à la pérennité des résultats des entreprises, tout comme à leur solidité financière et à leur niveau de valorisation boursière. La valorisation d'une société est réalisée par une comparaison avec des sociétés du même secteur cotées sur différentes places financières, une comparaison avec des transactions portant sur des sociétés non cotées du même secteur, une analyse de la rentabilité intrinsèque d'une entreprise comparée avec le niveau des taux d'intérêt.

Les principes d'investissement sont : l'investissement à long terme, l'analyse de la récurrence des résultats, l'analyse de la valorisation, l'analyse du modèle économique et l'appréciation portée sur les dirigeants de l'entreprise.

■ Gestion ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

L'objectif du fonds est d'optimiser le couple performance/risque du portefeuille sur la base d'une analyse de long terme intégrant d'une part une composante financière et d'autre part une composante extra-financière axée principalement sur le climat (émissions carbone, engagement neutralité carbone, part verte du chiffre d'affaires etc.). L'approche ESG du fonds permet de mesurer le potentiel des entreprises à se transformer, à se renforcer et à créer de la valeur à long terme. Le portefeuille du Fonds a pour objectif ESG de surperformer son univers de référence (approche en amélioration de note) et à surperformer son indice de référence sur un indicateur environnemental qui est la « part verte du chiffre d'affaire ».

■ Le fonds est investi sur tous les secteurs économiques et sans référence à la composition de son indicateur de référence.

■ Le fonds est investi uniquement sur des valeurs cotées en Euro et n'est donc pas exposé au risque de change.

■ Classification AMF : "Actions de pays de la zone euro".

ACTIONS 21 est investi entre 75% et 100% sur le marché des actions de la zone euro. L'exposition en actions françaises sera au minimum de 60%. ACTIONS 21 peut investir au maximum 10 % sur des actions des pays hors de la zone euro sous réserve d'être admises à la négociation sur un marché des pays de l'Union Européenne et d'être libellées en euro. Par ailleurs, ACTIONS 21 peut investir à hauteur de 25 % maximum dans des titres de créances Investment Grade de tout émetteur français et dans des instruments du marché monétaire. La part d'OPCVM français et/ou européens est au maximum de 10 % de l'actif net d'ACTIONS 21. Enfin la trésorerie n'excèdera pas 10% de l'actif

Indicateur de référence : CAC All tradable dividendes nets réinvestis.

Heure limite de centralisation des ordres de souscription/rachat : les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative avant 12h30 et sont exécutées le premier jour ouvré suivant, sur la valeur liquidative de la veille.

Fréquence de valorisation : quotidiennement à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que 10 000 euros sont investis (en intégrant les droits d'entrée).

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux maximum y compris 400 € de droits d'entrée	571 €	1 394 €
Incidence des coûts annuels y compris le maximum des droits d'entrée soit 4 %*	5,8%	2,7%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen, conforme au scénario intermédiaire, soit de + 4,2 % par an avant déduction des coûts et de + 1,5 % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (4% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	154 €
Coûts de transaction	0,16 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	15 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	20 % TTC de la performance excédant celle de l'indicateur CAC ALL TRADABLE dividende nets réinvestis en cas de performance annuelle positive. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	2 €

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été déterminée en fonction de la politique d'investissement du fonds, à savoir une gestion « value » qui privilégie les investissements à long terme.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement. Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du produit.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter par téléphone votre interlocuteur habituel ou envoyer un email à l'adresse suivante : serviceclient@gestion21.fr ou envoyer un courrier à l'adresse suivante 8 rue Volney 75002 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations réglementaires ».

Autres informations pertinentes

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques du fonds sont disponibles sur le site internet www.gestion21.fr sur la page du fonds ou sur demande écrite à Gestion 21 – 8 rue Volney 75002 Paris

Les performances passées du fonds présenté sur 10 ans et les calculs des scénarios de performance mensuels sont disponibles sur la page du fonds du site internet www.gestion21.fr.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.gestion21.fr ou en version papier gratuitement sur simple demande.